

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgaration des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : avril à juin

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants
Éveil Conseil	5 500,00 \$	Atelier de formation TRIMA	03-03-2023	Monastère des Augustines	7

Informations complémentaires

Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée

